

MARCHÉ DE L'EMPLOI

CHIFFRES ET COMMENTAIRES MAI 2011

LE FOREM

UN JOB D'ÉTUDIANT : BIEN PLUS QU'UN SALAIRE

Si les mois d'été sont synonymes de « fareniente » pour nombre d'étudiants, d'autres consacreront une partie ou l'ensemble de ces mois à exercer un travail rémunéré.

Depuis le début de l'année, 122 145 **opportunités d'emploi** ont fait l'objet d'une diffusion via le site internet du Forem dont 54 977 proviennent d'Actiris ou du VDAB. La hausse à un an d'écart observée depuis plusieurs mois se vérifie à nouveau ce mois-ci confirmant la reprise des embauches des entreprises.

La rubrique « **Retour sur** » passe en revue les dernières perspectives économiques en Wallonie. L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) et le Bureau fédéral du plan (BFP) viennent de publier plusieurs études qui analysent la situation économique en 2010 et dressent des perspectives pour les mois et les années à venir. Tous s'accordent pour noter en 2010 plusieurs signes d'une reprise de l'économie.

« **Secteurs/métiers du mois** » fait un zoom sur l'industrie du verre. La qualité du verre produit en Belgique est largement reconnue par-delà les frontières et contribue à la renommée du pays. Secteur en constante évolution, il doit faire face à de nombreux défis, notamment en matière d'environnement et d'économie d'énergie.

Enfin, pour prolonger la lecture, « **Veille documentaire** » pointe les dernières publications nationales et/ou régionales en matière d'analyse du marché de l'emploi et de la formation.

AU SOMMAIRE

Édito	1
Demande d'emploi	2
Les opportunités d'emploi	5
Focus : Le travail étudiant : argent et expérience en poche	6
Retour sur : Les perspectives économiques en Wallonie	10
Secteurs/métiers du mois : L'industrie du verre	11
Veille documentaire	12
Terminologie	13

En effet, bien que ce type de contrat peut être proposé toute l'année, les vacances d'été restent la période où le plus grand nombre de jobs d'étudiants sont disponibles. La motivation première pour ces jeunes reste l'argent de poche qui permettra de financer une partie de leurs études ou de leurs loisirs. Le bénéfice de cet expérience va toutefois bien au-delà de l'aspect purement financier ; respect des horaires, compétences techniques ou relationnelles, présentation, ... sont en effet autant d'acquis qu'ils pourront faire valoir dans leur CV.

Le « **Focus** » de ce numéro fait le point sur le travail étudiant. En forte croissance depuis plusieurs années, les secteurs et les métiers accessibles aux étudiants sont nombreux. À lire en cahier central.

En ce qui concerne la situation de la **demande d'emploi**, la tendance en Wallonie reste orientée à la baisse et ce, tant à un mois qu'à un an d'écart. Fin mai 2010, la Wallonie (hors la Communauté germanophone) dénombre 201 726 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'attente, soit 4 300 personnes en moins qu'en avril 2011 et 8 000 en moins qu'en mai 2010.

CHIFFRES-CLÉS

Wallonie

- Taux de chômage harmonisé (BIT), 2010 : **11,5 %**
- Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés, avril 2011 : **190 307**

Wallonie (hors Communauté germanophone), mai 2011

- Demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation : **189 010**
- Jeunes en stage d'attente : **12 716**
- Indicateur de demande d'emploi : **13,3 %**

(sources : SPF Économie, ONEM, le Forem)

INDICATEURS HARMONISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Cette rubrique présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi tels que définis suite aux recommandations du Bureau International de Travail (BIT) : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ces taux sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Ces enquêtes sont réalisées par le SPF Economie qui publie les résultats par année et trimestre.

Les données du 4^{ème} trimestre et de l'ensemble de l'année 2010 sont disponibles depuis peu. La Wallonie enregistre une légère hausse de son taux d'emploi à un an, passant de 56,2% en 2009 à 56,7% en 2010.

La hausse du taux d'emploi sur base annuelle se vérifie tant au niveau des femmes (de 50,2% à 50,6%) que des hommes (de 62,3% à 62,9%). Le taux d'emploi progresse également au sein de toutes les tranches d'âges : légèrement pour les moins de 25 ans (de 21,8% à 22%)

et pour les 25-49 ans (de 75,5% à 75,6%) ; de manière plus marquée pour les plus de 50 ans (de 45,6% à 47,3%). À noter que le taux d'emploi des personnes âgées de plus de 50 ans, est passé de 40,1% en 2001 à 47,3% en 2010 (+7,2 points de pourcent). Sur cette même période, la hausse du taux d'emploi global a été de 1,3 point de pourcent (de 55,4% en 2001 à 56,7% en 2010).

Les **trois chiffres** à retenir pour la Wallonie en 2010 sont :

- un taux d'activité de 64,1%
- un taux d'emploi de 56,7%
- un taux de chômage de 11,5%

	Taux d'activité harmonisé	Taux d'emploi harmonisé	Taux de chômage harmonisé			
	2010 annuel	2010 annuel	2009 annuel	2010 annuel	2009 trimestre 4	2010* trimestre 4
Wallonie	64,1	56,7	11,2	11,5	12,0	11,7
Bruxelles	66,3	54,8	15,9	17,4	16,5	17,4
Flandre	69,9	66,3	5,0	5,2	4,8	4,2
Belgique	67,7	62,0	8,0	8,4	8,1	7,9

Source : SPF Economie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes sur les Forces de Travail
* dernières données disponibles

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

L'ONEM communique tous les mois la statistique des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés⁽¹⁾. Cette statistique renseigne sur l'importance des paiements effectués par l'ONEM et permet notamment d'éclairer les évolutions du chômage. Les données sont communiquées avec un mois de décalage par rapport aux données du Forem.

En Wallonie, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés est passé de 190 160 en mars 2011 à 190 307 en avril 2011, soit une hausse de 0,1%.

À un an d'écart, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés wallons diminue (-3,1% contre -4,0% au niveau national). Cette baisse s'observe tant chez les femmes (-2,5%) que chez les hommes (-3,7%).

(1) après un emploi à temps plein ou après les études

	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés Avril 2011		
	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	99 367	90 940	190 307
Bruxelles	41 489	33 346	74 835
Flandre	82 579	69 686	152 265
Belgique	223 435	193 972	417 407

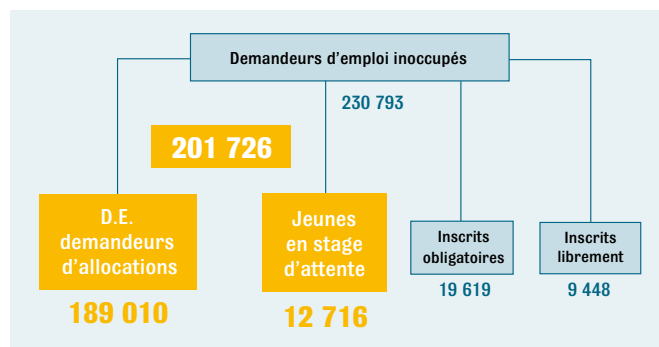
Source : ONEM, Stat info

SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Fin mai 2011, la Wallonie (hors Communauté germanophone) dénombre **201 726 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente.**

Parmi ces personnes, 50 % sont des femmes, 20 % sont âgées de moins de 25 ans, 53 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du second degré et 43 % ont une durée d'inoccupation de plus de deux ans.

À ces personnes, il convient d'ajouter 19 619 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement et 9 448 demandeurs d'emploi inscrits librement pour un **total de 230 793 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).**



Source : le Forem

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Fin mai 2011, l'indicateur de demande d'emploi en Wallonie (hors Communauté germanophone) est de **13,3 %⁽¹⁾**. La répartition géographique de cet indicateur présente d'importantes disparités. L'est et l'ouest du territoire ainsi que l'axe Nationale 4 concentrent une grande partie des communes où l'indicateur est inférieur à la moyenne régionale. C'est au niveau du sillon Sambre et Meuse et de la botte du Hainaut que les indicateurs sont les plus élevés.

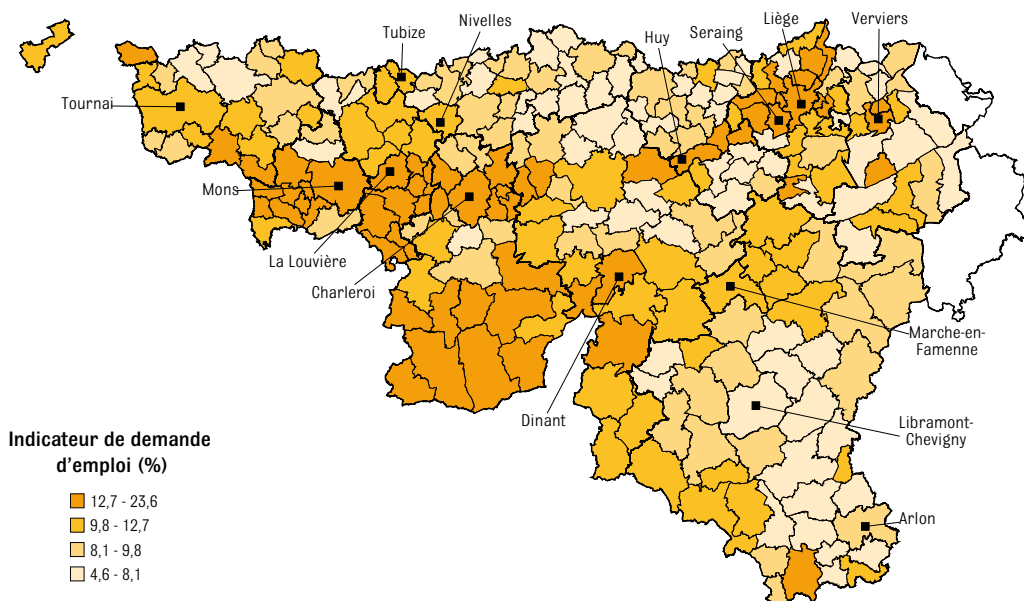
Parmi les **253 communes wallonnes de langue française**, 196 ont un indicateur inférieur à l'indicateur régional. Huit communes présentent un indicateur inférieur ou égal à 6,0 % : Vaux-sur-Sûre, Attert, Léglise (Direction régionale d'Arion), Mont-de l'Enclus (D.R. de Tournai), Donceel (D.R. de Huy), Aubel et Olne (D.R. de Verviers) et Assesse (D.R. de Namur).

À l'opposé, 57 communes ont un indicateur supérieur ou égal à l'indicateur régional. Les communes de Colfontaine, Quaregnon, Boussu, Quiévrain (D.R. de Mons), Farciennes, Charleroi (D.R. de Charleroi), Hastière (D.R. de Namur), Seraing et Liège (D.R. de Liège) présentent les indicateurs les plus élevés (plus de 20 %).

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

(1) L'indicateur de demande d'emploi rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (dernière estimation disponible, moyenne 2009). Le taux de demande d'emploi est quant à lui de 15,2 % à fin mai 2011. Ce taux correspond au nombre D.E.I. divisé par la dernière estimation de la population active (moyenne 2009).



Source : le Forem

DEMANDE D'EMPLOI

ÉVOLUTION DES D.E. DEMANDEURS D'ALLOCATIONS ET DES JEUNES EN STAGE D'ATTENTE

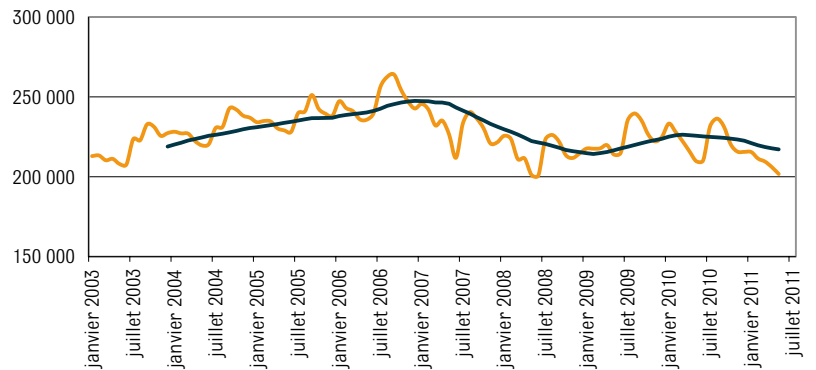
La demande d'emploi est toujours en recul, tant à un mois que sur base annuelle.

Entre avril et mai 2011, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente a diminué de 4 305 unités (-2,1%). Cette évolution est moins favorable que celle observée à la même époque en 2009 et en 2010 (respectivement -2,7% en mai 2009 et -2,9% en mai 2010).

La diminution par rapport au mois dernier résulte du net recul des jeunes en stage d'attente (-26,8%, -4 651 unités), tandis que les D.E. demandeurs d'allocations augmentent légèrement (+0,2%, +346 personnes). À noter qu'une bonne partie des jeunes qui se sont inscrits à la fin de leurs études en 2010 et qui sont toujours demandeurs d'emploi, ont terminé leur stage d'attente fin mai, passant du statut de jeune en stage d'attente à celui de D.E. demandeurs d'allocations. Ce phénomène d'ordre cyclique explique les différences marquées d'évolutions mensuelles de ces deux groupes.

Par rapport à l'année précédente (de mai 2010 à mai 2011), le nombre total des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente diminue de 7 984 unités (-3,8%). C'est le quatorzième mois consécutif que l'écart annuel n'est plus orienté à la hausse. Par ailleurs, par rapport à mai 2008, soit avant le début de la crise

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente en Wallonie (hors Communauté germanophone)



— D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente
— Moy. mobile sur 12 pér. (D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente)

Source : le Forem

économique, la tendance est plutôt à une stabilisation (+0,3%).

Mis à part les personnes âgées de 50 ans et plus (+0,9%), l'ensemble des classes d'âges sont en recul sur base annuelle. L'ampleur de ces diminutions varie de -3,9% parmi les personnes âgées de 40 à 50 ans, à -5,9% auprès de celles âgées de 25 à moins de 30 ans.

Au niveau des études, la plus forte diminution à un an d'écart s'observe parmi les diplômés du secondaire du 2^{ème} degré (-5,5%).

Selon la durée d'inoccupation, la plus forte diminution du nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente concerne les personnes inoccupés de « 1 an à moins de 2 ans » (-10,0%).

Fin mai 2011, l'indicateur de demande d'emploi⁽¹⁾ est de 13,3% et enregistre un recul de 0,2 point de pourcent à un an d'écart. Cette diminution est perceptible sur l'ensemble des directions régionales du Forem.

(1) D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente divisés par la dernière estimation de la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyenne 2009).

Mai 2011	D.E. demandeurs d'allocations	Jeunes en stage d'attente	Total	% Femmes	Écart annuel
Répartition selon la classe d'âges					
Moins de 25 ans	29 591	11 172	40 763	48,1 %	-5,8 %
25 ans à moins de 30 ans	26 650	1 535	28 185	50,4 %	-5,9 %
30 ans à moins de 40 ans	42 779	9	42 788	50,2 %	-5,5 %
40 ans à moins de 50 ans	40 411	0	40 411	49,2 %	-3,9 %
50 ans et plus	49 579	0	49 579	50,3 %	+0,9 %
Répartition selon le niveau d'études					
Primaire + sec. de base	49 686	2 435	52 121	40,4 %	-3,9 %
Secondaire 2 ^{ème} degré	52 506	2 592	55 098	49,5 %	-5,5 %
Secondaire 3 ^{ème} degré	60 574	5 382	65 956	55,7 %	-2,8 %
Supérieur	18 830	2 121	20 951	58,0 %	-2,2 %
Apprentissage	6 721	175	6 896	37,7 %	-4,7 %
Autres	693	11	704	42,2 %	+2,2 %
Répartition selon la durée inoccupation					
Moins de 6 mois	39 399	5 778	45 177	50,3 %	+2,7 %
6 mois à moins d'1 an	28 890	6 740	35 630	49,9 %	-5,5 %
1 an à moins de 2 ans	34 300	176	34 476	47,8 %	-10,0 %
2 ans à moins de 5 ans	42 071	11	42 082	48,5 %	-1,4 %
5 ans et plus	44 350	11	44 361	51,2 %	-5,7 %
TOTAL	189 010	12 716	201 726	49,6 %	-3,8 %

Source : le Forem

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DIFFUSÉES PAR LE FOREM

Depuis le début de l'année, 122 145 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem dont 54 977 proviennent d'un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB)⁽¹⁾.

Parmi les 63 903 opportunités gérées par le Forem, 33 538 relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques (soit essentiellement les contrats à durée déterminée et indéterminée), 21 241 concernent des contrats intérimaires⁽²⁾ et 9 124 bénéficient d'aides publiques. Le nombre d'opportunités d'emploi géré par le Forem est en augmentation : 16,7 % sur base cumulée annuelle.

La hausse du nombre d'opportunités concerne davantage les postes intérimaires (+ 24,0 %) et ceux liés au circuit de travail hors intérim et aides publiques (+ 16,0 %).

Durant le seul mois de mai 2011, 26 172 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion. Parmi ces opportunités, celles gérées par le Forem et celles diffusées par le Forem pour d'autres partenaires (hors autres SPE) totalisent ainsi 16 008 postes à pourvoir en Wallonie.

Opportunité d'emploi selon le circuit de travail	cumul depuis 01/11	Évolution du cumul à 1 an	Opportunités du 05/11	Opportunités du 05/10
Circuit de travail hors intérim et aides publiques	33 538	16,0 %	8 246	5 176
Postes intérimaires	21 241	24,0 %	4 940	3 503
Aides publiques (APE, PTP, PFI, etc.)	9 124	4,6 %	1 977	1 635
Total gestion par le Forem	63 903	16,7 %	15 163	10 314
Diffusion autres services publics de l'emploi (SPE)	54 977	-	10 164	287
Diffusion autres partenaires	3 265	-	845	113
Total diffusion par le Forem	122 145	-	26 172	10 714

En ce qui concerne les 33 538 opportunités d'emploi issues du circuit de travail hors intérim et aides publiques, les cinq groupes professionnels les plus recherchés depuis

le début de l'année sont ceux de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la vente et des forces de vente.

Top 10 des opportunités d'emploi cumulées depuis janvier 2011 selon le circuit de travail hors intérim et aides publiques	Mai 2011	
	Nbre	%
Groupes de professions		
Professionnels de la formation initiale	4 277	12,8 %
Personnel des services administratifs	2 776	8,3 %
Personnel des services aux personnes	2 379	7,1 %
Personnel de la vente	1 618	4,8 %
Personnel des forces de vente	1 605	4,8 %
Personnel de la restauration	1 586	4,7 %
Professionnels des soins paramédicaux	1 340	4,0 %
Personnel de la sécurité publique	1 303	3,9 %
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	1 288	3,8 %
Professionnels de l'intervention sociale et culturelle	1 003	3,0 %
Total Top 10	19 175	57,2 %
Total des opportunités d'emploi du circuit de travail hors intérim et aides publiques	33 538	100,0 %

Plus d'informations à ce sujet :

<http://www.leforem.be/indirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunité-emploi.html>

(1) Dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

(2) Parmi les postes intérimaires sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique par les autres partenaires via le site du Forem.

LE TRAVAIL ÉTUDIANT : ARGENT ET EXPÉRIENCE EN POCHE

En cette période estivale, de nombreux étudiants travailleront pour augmenter leur argent de poche et/ou payer leurs études. L'expérience acquise pourra également enrichir leur CV lors de leur entrée dans la vie active. La période la plus prisée pour exercer un « job d'étudiant » reste les vacances scolaires et plus particulièrement les vacances d'été, même si les étudiants peuvent exercer un travail tout au long de l'année.

Une étude réalisée par la société d'intérim Randstad⁽¹⁾, au niveau national, montre que sur 1 000 jeunes âgés de 15 ans à 25 ans et inscrits dans l'enseignement, un peu plus de 8 sur 10 affirment avoir exercé une activité durant leur temps libre. Parmi ces étudiants, 62 % ont exercé un travail de vacances durant l'été, 45 % pendant le reste de l'année, 28 % sont bénévoles (mouvement de jeunesse, moniteur sportif, humanitaire, etc.) tandis que 46 % ont réalisé des petits boulots (baby-sitting, travaux de jardinage et petits travaux ménagers). Notons qu'une même personne peut bien évidemment avoir cumulé plusieurs de ces activités durant l'année.

UNE LÉGISLATION QUI ÉVOLUE⁽¹⁾

Depuis juillet 2005, les étudiants (à partir de 15 ans) qui souhaitent travailler sont soumis à la réglementation des « 2x23 jours » c'est-à-dire la possibilité de travailler 2 fois 23 jours sous cotisations sociales réduites :

- 23 jours durant les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestres avec 4,5 % de cotisations personnelles et 8 % de cotisations patronales, soit 12,5 % ;
- et 23 jours durant le 3^{ème} trimestre avec 2,5 % de cotisations personnelles et 5 % de cotisations patronales, soit 7,5 %.

En dehors de ces 2x23 jours, les prestations rémunérées à titre d'étudiant sont soumises à la sécurité sociale habituelle c'est-à-dire 13,07 % du salaire brut.

En 2012, la législation va changer. En effet, à partir du 1^{er} janvier prochain, les étudiants pourront travailler 50 jours, au cours de l'année et ce, avec un seul régime de cotisation (8,13 %).

(1) Une brochure d'information peut-être consultée via le site : <http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=3628>

La motivation principale des jeunes pour les jobs d'étudiants est l'argent de poche. En effet, dans une étude réalisée en 2007 par Idea Consult pour Federgon⁽²⁾, un peu plus de 9 étudiants sur 10 estiment que gagner de l'argent est un motif important tandis que 7 sur 10 pensent que leur travail d'étudiant leur permettra d'acquérir de l'expérience professionnelle et 6 sur 10 que cette expérience sera une bonne référence sur leur CV.

De plus, la moitié des jeunes ont indiqué que l'argent gagné sert à payer leurs études ou leurs dépenses courantes. D'ailleurs, le niveau de salaire est un des critères principal lors du choix du futur travailleur étudiant, suivi de l'accessibilité de l'entreprise, des conditions de travail et des horaires de travail. Un peu plus de 8 étudiants sur 10 retirent comme plus-value de cette expérience l'apprentissage de la ponctualité tandis que 78 % disent avoir une idée plus précise du travail en général, et 77 % citent l'apprentissage du travail au sein d'une équipe.

Au niveau des canaux utilisés pour trouver un job dans une entreprise, l'étude de Randstad citée ci-dessus indique des différences selon les secteurs d'activités. Ainsi, en ce qui concerne la grande industrie (construction/production/transport), la principale « porte d'entrée » est l'intérim (33 % des étudiants sont passés par une agence intérimaire pour trouver un job). Si l'intérim est également un canal important en ce qui concerne les sociétés de services (19 %), c'est néanmoins la famille qui est le canal privilégié (24 %). Dans le secteur public/non-marchand, l'Horeca ou encore les magasins, la famille et/ou les amis sont aussi souvent mis à contribution pour décrocher un emploi, suivi de près par les candidatures spontanées. Les annonces dans les médias, les sites internet, les écoles ou encore les services publics de l'emploi ne seraient pas, selon l'étude de Randstad, des canaux fort utilisés pour décrocher un job d'étudiant et ce, quel que soit le secteur d'insertion. Nous verrons effectivement dans la suite de cette analyse que le nombre d'opportunités d'emploi diffusées par le Forem pour ce type d'emploi, bien qu'en forte progression depuis quelques années, reste de l'ordre de quelques milliers.

POIDS ET ÉVOLUTION DU TRAVAIL D'ÉTUDIANT EN WALLONIE

Les données ONSS⁽³⁾ relatives à l'emploi salarié, permettent d'estimer le poids du travail étudiant selon les régions ainsi que son évolution au cours de ces dernières années.

Durant le troisième trimestre 2010, il y a eu 382 826 postes de travail occupés par des étudiants en Belgique, dont 55 033 en Wallonie (soit 14 % du pays), 193 288 en Flandre (50 % du pays) et 134 505 dans la région de Bruxelles-Capitale (soit 35 % du pays). À titre comparatif, le poids de l'emploi salarié pour tous types de contrats est de 26 % en Wallonie, 57 % en Flandre et 17 % à Bruxelles-Capitale⁽⁴⁾. Le poids du travail étudiant est ainsi surtout prépondérant dans la capitale comparativement à celui de l'emploi salarié.

En termes d'évolution, les statistiques de l'ONSS disponibles depuis le premier trimestre 2006, montrent une croissance du nombre d'étudiants exerçant un travail rémunéré sous contrat étudiant.

(1) Les étudiants au boulot, Étude Randstad 2010. Voir : <https://www.randstad.be/fr/a-propos-randstad/presse/publications-etudes>

(2) Les étudiants et le travail intérimaire, Federgon, 2006. Voir : <http://www.federgon.be/fr/publications/etudes-et-enquetes/le-travail-intereimaire-et-les-etudiants-jobistes/>

(3) Le travail livré par des étudiants au cours de leur cycle d'études couvre une réalité très complexe et est souvent difficile à mesurer. Dans un certain nombre de cas, l'ONSS n'est pas au courant de l'emploi, en l'absence d'obligations sociales en la matière, et dans d'autres cas, l'emploi n'est pas à distinguer d'un emploi ordinaire. Pour plus d'informations, voir le site de l'ONSS (<http://www.onsrszslss.fgov.be/fr/content/statistics/publications/student.html>).

(4) Selon les données décentralisées de l'ONSS au 31 décembre 2009.

En Wallonie, quelle que soit la période de l'année, le nombre de postes de travail occupés par des étudiants n'a cessé de croître depuis 2006. En quatre années, le nombre d'étudiants durant les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestres a fortement augmenté passant de :

- 4 444 postes au 1^{er} trimestre 2006 à 13 143 au 1^{er} trimestre 2010 (+ 196 %),
- 8 215 postes à 20 791 entre les 2^{ème} trimestres 2006 et 2010 (+ 153 %)
- 8 460 postes à 17 517 entre les 4^{ème} trimestres 2006 et 2010 (+ 107 %).

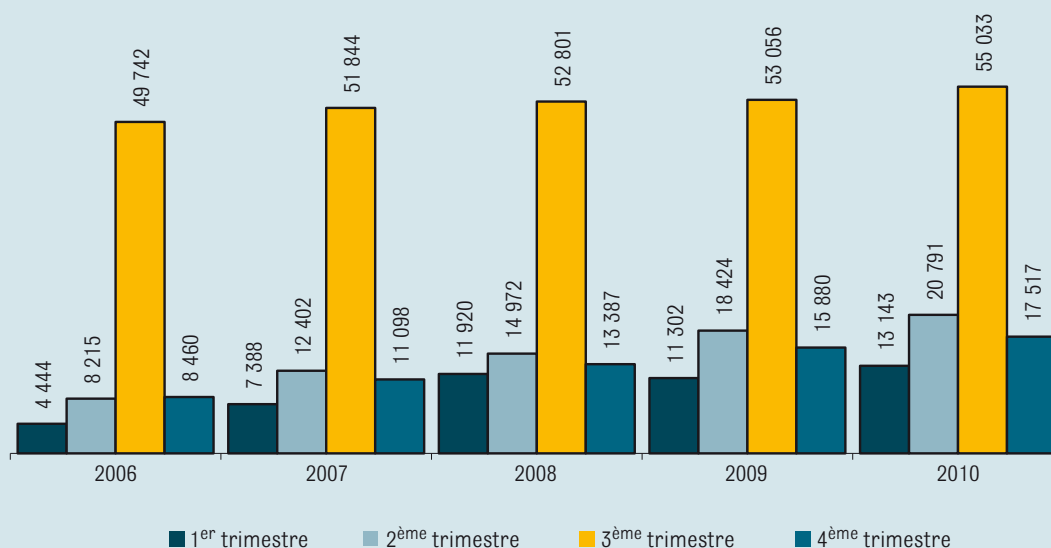
Cette évolution pourrait s'expliquer par l'entrée en vigueur en juillet 2005 de l'arrêté royal instaurant la mise en place de la réglementation des « 2 x 23 jours ». Les entreprises

et étudiants ont, depuis cette date, la possibilité d'obtenir des cotisations sociales réduites durant l'ensemble de l'année (voir encart) et plus uniquement durant juillet, août et septembre.

Cependant, assez logiquement, c'est au 3^{ème} trimestre, soit durant les vacances d'été, que l'on dénombre le plus grand nombre de postes étudiants. La tendance à la hausse entre 2006 et 2010, bien que dans une moindre mesure par rapport aux 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestres est également observée pour le 3^{ème} trimestre (+ 11 %).

Au 3^{ème} trimestre 2010, 10 128 employeurs wallons ont engagé 55 033 étudiants. Ceci représente une hausse de 4 % du nombre d'étudiants et un statu quo pour les employeurs par rapport à 2009.

Évolution du nombre de postes de travail occupés par des étudiants en Wallonie



Sources : ONSS – Étudiants occupés avec un contrat d'étudiant – 2006 à 2010, calculs le Forem.

LE PROFIL DU TRAVAILLEUR ÉTUDIANT

Durant le 3^{ème} trimestre 2010, un peu plus de la moitié des travailleurs étudiants étaient des filles : 52 % pour la Belgique et 54 % pour la Wallonie. Cette proportion d'étudiantes est légèrement supérieure durant les trois autres trimestres : 56 % de femmes pour le 2^{ème} trimestre, 60 % pour le 1^{er} et 57 % pour le 4^{ème} trimestre de 2009 et ce, pour la Wallonie.

En Belgique, durant l'été 2010, 57 % des étudiants étaient âgés entre 18 et 21 ans, un quart entre 15 et 17 ans, 15 % entre 22 et 24 ans et 2 % entre 25 et 29 ans. Les tendances sont fort semblables en Wallonie puisque 59 % avaient entre 18 et 21 ans, 22 % entre 15 et 17 ans, 17 % entre 22 et 24 ans et 2 % entre 25 et 29 ans.

Durant les autres trimestres, c'est-à-dire en dehors des vacances d'été, l'âge moyen des étudiants est légèrement plus élevé. En effet, la proportion d'étudiants âgés de 15 à 17 ans est un peu plus faible (19 % aux 1^{er} et 4^{ème} trimestres, 20 % au 2^{ème}), celle des 25-29 ans est plus élevée (3 % pour chaque trimestre) tandis qu'apparaît la catégorie des 30-34 ans (1 % pour chaque trimestre).

LE TRAVAIL D'ÉTUDIANT SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ EN BELGIQUE⁽¹⁾

Durant le 3^{ème} trimestre 2010, près d'un étudiant belge sur cinq a travaillé dans le secteur du commerce (soit 19 % des étudiants et 25 % des employeurs employant des étudiants), près d'un sur dix dans celui de l'Horeca (9 % d'étudiants, 19 % des employeurs) et 8 % dans le secteur de la santé et l'action sociale (7 % des employeurs).

Les secteurs de l'industrie manufacturière occupent la 5^{ème} place et représentent 3 % des postes de travail étudiant. Au sein du manufacturier, les principaux secteurs employeurs sont l'industrie alimentaire (49 % des postes de l'industrie, 6 022 étudiants), la fabrication de produits métalliques (11 %, 1 316 étudiants) et l'industrie chimique (6 %, 735 étudiants).

Le secteur des activités de services administratifs et de soutien se démarque fortement au niveau du nombre de postes de travail occupés par des étudiants (44 %, 5 % des employeurs). En effet, les étudiants passant par l'intérim pour leur job de vacances sont comptabilisés dans le secteur de l'intérim, c'est-à-dire celui des activités de services et plus particulièrement les activités liées à l'emploi et non pas dans le secteur de l'entreprise où ils travaillent. Ainsi qu'indiqué précédemment, le canal de l'intérim est souvent utilisé par les étudiants.

Travail étudiant en Belgique durant le 3^{ème} trimestre 2010
pour les 10 premiers secteurs d'activité

		Nombre de postes de travail (en v.a. et %.)		Nombre d'employeurs (en v.a. et %.)	
1	Activités de services administratifs et de soutien	170 126	44 %	1 967	5 %
2	Commerce et réparation de véhicules	73 958	19 %	10 063	25 %
3	Hébergement et restauration	36 074	9 %	7 387	19 %
4	Santé humaine et action sociale	28 869	8 %	2 695	7 %
5	Industrie manufacturière	12 591	3 %	3 411	9 %
6	Transport et entreposage	9 467	2 %	712	2 %
7	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 705	2 %	2 682	7 %
8	Construction	8 426	2 %	4 602	12 %
9	Arts, spectacles et activités récréatives	7 921	2 %	929	2 %
10	Administration publique	5 459	1 %	146	0 %
Total		382 826	100 %	39 596	100 %

Sources : ONSS - Étudiants occupés avec un contrat d'étudiant - 3^{ème} trimestre 2010, calculs le Forem.

Pour les autres trimestres, ce sont les mêmes secteurs qui se démarquent (activités des services, commerce, Horeca et action sociale) puisqu'ils représentent 85 % des postes de travail de janvier à mars, 87 % d'avril à juin et d'octobre à décembre.

Par rapport au troisième trimestre 2007⁽²⁾, le nombre de postes de travail étudiant tous secteurs confondus a augmenté de 3 % mais cette évolution est très contrastée d'un secteur à l'autre. Le secteur des activités financières et des assurances a connu une diminution de 31 % des postes étudiants, celui de l'administration publique en a perdu 23 % et l'industrie 16 %. Au sein de ce dernier, toutes les branches d'activités ont vu le nombre de travailleurs étudiants diminuer, excepté pour l'industrie alimentaire où il a augmenté de 15 % entre 2007 et 2010. Le secteur de l'intérim a également connu une diminution durant ces quatre années : le nombre de postes occupés

par des étudiants est passé de 162 827 à 152 818 (soit -6 %). Pour ces secteurs, la diminution a principalement eu lieu en 2008 et 2009 pour ensuite connaître une stagnation (finance) voire même une hausse en 2010 (industrie et intérim). Ceci s'expliquerait par une réduction de la demande de main-d'œuvre étudiante au plus fort de la crise économique et financière.

Par contre, les secteurs de l'Horeca, de la santé, de l'action sociale et du commerce, où bons nombres d'étudiants sont actifs, ont connu respectivement une hausse de 32 %, 17 % et 10 % entre l'été 2007 et l'été 2010.

(1) L'analyse est réalisée pour la Belgique car l'ONSS ne publie pas les données sectorielles pour les différentes régions.

(2) L'analyse sectorielle peut être effectuée à partir de 2007 étant donné le changement de la nomenclature Nace-Bel.

ÉVOLUTION DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI GÉRÉES PAR LE FOREM CONCERNANT LE TRAVAIL ÉTUDIANT

Le Forem gère et diffuse chaque année un nombre croissant d'offres d'emploi relatives à des jobs étudiants. Ainsi, en 2010, près de 2 000 offres ont fait l'objet d'une diffusion par le Forem pour un job d'étudiant⁽¹⁾. Parmi ces offres, étaient recherchées 5 218 opportunités d'emploi (une même offre pouvant rechercher plusieurs candidats). Entre 2007 et 2010, l'évolution a été importante passant de 1 733 opportunités en 2007 à 5 218 en 2010.

En 2010, plus de 6 jobs d'étudiant sur 10 ont été diffusés entre juin et fin septembre.

Les données sur quatre ans affichent une même constance. C'est le temps plein de jour suivi par le temps partiel qui est la norme dans le job d'étudiant. Le travail de week-end n'est présent que dans 2,5% des cas.

Les Directions régionales (D.R.) du Forem qui reçoivent le plus d'opportunités d'emploi de job d'étudiant sont Verviers, Liège, Arlon, Namur et Nivelles. Ces cinq D.R. regroupent plus de 70% des opportunités diffusées pour ce type contrat.

Parmi les opportunités d'emploi reçues en 2010, les branches d'activités qui sont les plus représentées sont :

- la sélection et la fourniture de personnel,
- le commerce de gros et de détail,
- les restaurants,
- l'action sociale avec l'hébergement,
- les activités de nettoyage,
- les activités récréatives (loisirs, tourisme, etc.) (théâtre, art musical, ...),
- les études de marché et sondages, etc.

Dans le secteur de la sélection et fourniture du personnel, nous retrouvons les professions suivantes : magasinier, réassortisseur, démonstrateur, opérateur call center, agent d'entretien de collectivité, ...

Le secteur de l'action sociale avec hébergement concerne entre autres les maisons de repos, les orphelinats, etc. Ce secteur présente des opportunités relatives aux métiers d'aide-soignant, d'infirmier, ... ainsi qu'à la recherche d'élèves infirmiers ayant réussi leur première année d'étude et pouvant exercer en tant qu'aide-soignant. Ils peuvent en effet, tout au long de leurs études, être embauchés comme étudiant dans ce métier. De plus, les élèves infirmiers de dernière année peuvent être embauchés comme étudiants pendant encore quelques semaines après leurs études avant d'être pris comme travailleurs réguliers.

Concernant les métiers, parmi ceux qui sont le plus souvent sollicités en 2010, on trouve notamment les professions de démonstrateur (hors domicile), réassortisseur, agent d'entretien de collectivité, serveur en restauration, magasinier, vendeur à domicile, animateur d'atelier de centre de loisirs, technicien de surface, agent d'enquêtes, aide-soignant, employé administratif, opérateur call-center, commis de cuisine, etc.

On le constate, les opportunités de travailler durant les mois d'été ou le reste de l'année ne manquent pas pour les étudiants. Encadré par la législation, le travail étudiant constitue pour nombre de jeunes un premier contact avec le marché de l'emploi où ponctualité, rigueur, service clientèle et autres compétences techniques ou relationnelles seront autant d'atouts qui pourront être mis en avant lors de la recherche d'un premier emploi.

(1) Le Forem ne gère qu'une partie des opportunités disponibles sur le marché de l'emploi wallon. Ces données ne peuvent ainsi, à elles seules, refléter l'évolution de la demande de travail des entreprises du marché de l'emploi wallon. Elles sont en plus soumises à des variations cycliques correspondant à des pics ou des creux d'activités saisonniers pour certains secteurs (ex. construction, Horeca, éducation, etc.).

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN WALLONIE

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) et le Bureau fédéral du plan (BFP) viennent de publier plusieurs études qui analysent la situation économique en 2010 et dressent des perspectives pour les mois et les années à venir.

Selon l'IWEPS⁽¹⁾, la plupart des indicateurs d'activité collectés pour l'année 2010 laissent apparaître une consolidation du redressement économique entamé dès la fin de 2009 en Wallonie. Le Bureau fédéral du plan note que la croissance annuelle de l'économie belge serait supérieure à 2% en 2011 tandis que l'IWEPS évalue la croissance du PIB wallon à 2,1%. Ces perspectives budgétaires sont meilleures que celles qui avaient été dressées auparavant en raison d'une modification du contexte macroéconomique et de la politique budgétaire. Les objectifs de réduction du déficit à 2,8% du PIB en 2012 (permettant de sortir de la procédure sur les déficits excessifs) et la volonté d'arriver à un léger surplus en 2015 constituent un défi important. En effet, les mesures d'assainissement structurelles à adopter sont conséquentes (17 milliards d'euros à l'horizon 2015). Il faut noter que la question de la répartition de cet effort entre les différents niveaux de pouvoir demeure délicate.

Dans les Tendances économiques de l'IWEPS, une partie du document compare l'évolution économique de la Wallonie par rapport à l'ensemble du pays⁽²⁾. Globalement, le scénario considère que la reprise serait en moyenne plus faible en 2010 en Wallonie (+1,8%) que dans l'ensemble du pays (+2,1%).

L'industrie wallonne est aujourd'hui entrée dans une phase de haute conjoncture. Malgré le ralentissement de l'activité industrielle en fin d'année 2010, l'orientation encore favorable du contexte international devrait continuer à soutenir la croissance wallonne en 2011. L'emploi wallon a bien résisté à la crise. Selon l'IWEPS, il rattrape ainsi largement son niveau enregistré avant 2007 avec un taux de croissance annuel moyen légèrement plus important que celui de l'ensemble du pays. Les différents instituts attribuent cette résistance du marché du travail en Wallonie aux mesures gouvernementales - dites anti-crise - qui ont permis de maintenir les travailleurs dans leur emploi. Le Bureau fédéral du plan insiste également sur le rôle du système des titres-services dans cette situation. Le CESRW souligne également les créations de postes de travail enregistrés dans des secteurs comme la santé, l'action sociale ou encore l'éducation. Selon l'IWEPS, la hausse de l'emploi a permis au chômage d'enregistrer des reculs successifs d'un trimestre à l'autre depuis le second trimestre de 2010 jusqu'au premier trimestre de cette année. Le Bureau fédéral du Plan prévoit une progression annuelle de l'emploi de 40 000 à 50 000 unités. L'emploi total augmenterait ainsi de 43 000 unités en 2011 et de 48 000 unités en moyenne par an sur la période 2012-2016. Le taux d'emploi⁽³⁾ passerait de 67,6% en 2010 à 69,7% en 2016. Sans changement de scénario, un écart

important subsisterait par rapport à l'objectif de 73,2% que la Belgique s'est fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020⁽⁴⁾.

Un chapitre de l'étude du CESRW compare la Wallonie au reste de l'Europe et plus particulièrement avec les régions de tradition industrielle⁽⁵⁾. Il semblerait que ces régions aient repris, en moyenne, le chemin de la croissance économique plus rapidement que la Wallonie. La deuxième partie de ce document envisage également l'impact d'une régionalisation de certaines mesures (allocations familiales, responsabilisation accrue des régions en matière d'impôts, etc.). Le transfert de certaines compétences en matière d'emploi (la migration économique, le contrôle de la disponibilité des chômeurs, le système d'interruption de carrière du secteur public non fédéral, etc.) est ainsi évoqué.

RÉFÉRENCES

Perspectives économiques 2011-2016, Communiqué de presse, Bureau fédéral du plan, 2011. Document téléchargeable à partir de http://www.plan.be/admin/uploaded/201105121002230.perspec_eco_2011_FR.pdf

Regards sur la Wallonie 2010, Conseil économique et social de la Région wallonne, 2011. Document téléchargeable à partir de : http://www.cesrw.be/uploads/publications/fichiers/Regards/Regards2010_complet-bd2.pdf

Tendances économiques analyses et prévisions conjoncturelles, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique n°40, mai 2011. Document téléchargeable à partir de : <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/te40.pdf>

(1) Tendances économiques analyses et prévisions conjoncturelles, IWEPS, n°40, mai 2011.

(2) Cf. p. 9-10. du document.

(3) Des 20 à 64 ans selon la définition Europe 2020.

(4) La Commission européenne, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, a récemment fixé de nouveaux objectifs aux Etats-membres. Ainsi, le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans en Europe devrait atteindre 75% à l'horizon 2020. Pour s'en rapprocher, la Belgique se fixe pour objectif un taux d'emploi de 73,2%.

(5) Le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, les Asturies, le Pays-Basque, la Catalogne, la région de Catambria, la Sarre ou Hamburg figurent, notamment, dans les RETI.

L'INDUSTRIE DU VERRE

En 2008, l'industrie verrière⁽¹⁾ en Belgique comptait un peu moins de 9 000 travailleurs, soit 0,2% de l'emploi salarié en Belgique. Près des deux tiers de ces emplois sont localisés en Wallonie. Ce volume d'emploi tend à diminuer depuis de nombreuses d'années : -46% depuis les années 80⁽²⁾. Parallèlement, le secteur du verre compte 724 indépendants, majoritairement installés en Flandre⁽³⁾.

Bien que nous soyons tous des utilisateurs quotidiens des produits de l'industrie du verre, celle-ci est souvent méconnue, voire inconnue, du grand public. Pourtant, ce secteur, de plusieurs points de vue, mérite qu'on s'y attarde. Ainsi, par exemple, l'industrie du verre, largement exportatrice (80% de sa production), contribue à la renommée de la Belgique avec sa multitude de produits dont la qualité est largement reconnue par-delà les frontières. En effet, le verre belge s'exporte vers plus de 150 pays. Par ailleurs, en Europe, une voiture sur cinq est équipée de verre belge. Ainsi, grâce, notamment, à la qualité de ses produits, l'industrie verrière belge contribue positivement (à hauteur d'un point de pourcent) à une balance des exportations en boni.

Le domaine du verre est relativement vaste, mais on y distingue principalement trois grandes catégories : le verre plat, destiné principalement au bâtiment, le verre creux (bouteilles, verres, ...) et le verre technique (fibres de verre -textiles et non-textiles, verre cellulaire, verre optique, verrerie de laboratoire, ...). Dans quelque domaine que ce soit, le verre, si banal puisse-t-il paraître, est un matériau sans cesse en évolution dont les limites d'utilisation sont constamment repoussées. Ainsi, on estime généralement que 40% des produits verriers mis actuellement sur le marché n'existaient pas il y a dix ans à peine.

UN SECTEUR DUREMENT TOUCHÉ PAR LA CRISE...

Comme de nombreux secteurs du manufacturier, celui du verre a été largement touché par la crise économique, directement mais aussi indirectement. En effet, il s'agit d'un secteur étroitement lié à la consommation des ménages et à la santé des autres secteurs de l'économie, particulièrement à celui de la construction et de l'automobile. La baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et la chute de production de la majorité des secteurs de l'économie a mis à mal l'activité verrière. Fort heureusement, l'impact de la crise a été moins perçu au niveau de l'emploi qu'au niveau de la production et des exportations⁽⁴⁾. Ainsi, au plus fort de la crise, un millier d'ouvriers étaient au chômage économique. Le recours à ce dernier a permis d'amortir l'impact de la crise et de limiter les licenciements secs.

... MAIS À L'AVENIR PROMETTEUR

La hausse du prix de l'énergie et la prise de conscience de la nécessité de respecter l'environnement, ... pourraient être une aubaine pour le secteur verrier. En effet, dans la perspective d'un réchauffement du climat, le secteur occupe une position déterminante dans la rencontre des objectifs du Protocole de Kyoto. Le besoin pressant d'économiser l'énergie, à tous les niveaux, va nécessiter une isolation des bâtiments de plus en plus poussée et va engendrer une demande de plus en plus forte de vitrages

super isolant et de laine de verre, notamment. De plus, les coefficients d'isolation auxquels devront répondre les futures nouvelles constructions seront de plus en plus élevés. Cette demande devrait stimuler durablement la production ainsi que le domaine de la recherche et de l'innovation.

LES MÉTIERS DU VERRE

L'industrie du verre est une industrie lourde, au même titre que la sidérurgie par exemple, dont les ouvriers constituent les trois quarts de la main-d'œuvre. Les profils occupés sont principalement ceux de conducteurs de fours, de conducteurs de machines à mouler, de treppeurs, d'étireurs, de lamineurs, de polisseurs, etc. De leur côté, les centres de recherche emploient des experts de très haut niveau, des ingénieurs et des docteurs en chimie ou en physique. L'artisanat occupe peu de personnel tel que des verriers à la main, des doreurs et graveurs sur verre. Ces métiers font largement appel au sens artistique du travailleur et nécessitent le plus souvent une formation particulière.

Le secteur verrier n'est pas un secteur où les recrutements se font massivement et, pour le moment, en attendant que la reprise économique se confirme, le marché demeure instable. Fortement engagé dans le domaine de la recherche et du développement, le secteur est à l'affût d'ingénieurs et de personnel hautement qualifié. Cependant, des opportunités d'emploi existent également pour des ouvriers et des techniciens en mécanique et en électromécanique. Du personnel formé à la conduite des fours de trempage est également recherché. De manière plus générale, les profils recherchés sont ceux de pilotes d'installation de production ou d'opérateurs de production des industries verrières. Ces profils englobent d'anciennes dénominations telles que lamineur, étireur, treppeur, etc.

Souvent, les recrutements du secteur sont assez complexes et dans ce domaine, il travaille en étroite collaboration avec Cefoverre, le centre de compétence de l'industrie verrière dont le siège est basé à Gosselies⁽⁵⁾. Ce centre a notamment pour mission de former aux métiers du secteur des jeunes sans emploi. Ainsi, chaque année, il organise plusieurs sessions de formation au métier d'opérateur/technicien en industrie verrière. Le centre propose aussi des formations au travail du verre à destination des travailleurs ainsi que, d'une manière plus large, dans le domaine du verre en général (manutention, transport, etc.). Enfin, Cefoverre est également un centre de validation de compétences ; toute personne disposant d'une expérience de travail en qualité d'opérateur de production des industries du verre peut y faire valider et certifier les compétences qu'il a acquises durant sa carrière professionnelle.

(1) Source Onss : statistiques décentralisées 2008 pour l'emploi salarié et ICN comptes régionaux pour le travail indépendant.

(2) Données statistiques du secteur verrier, Fédération de l'Industrie Verrière.

(3) L'industrie du verre est analysée en détail sur le site du Forem - Horizons Emploi - en suivant ce lien : <http://www.leforem.be/Horizonemploi/secteur/13.html>

(4) Selon la FIV, Fédération de l'Industrie du Verre, entre 2008 et 2009, la production aurait chuté de 26%, celle des exportations de 21% et celle de l'emploi de 5%

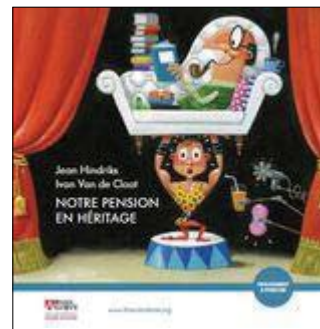
(5) CEFOVERRE ASBL - Zoning Industriel-1ère Rue 5 - 6040 Jumet (Charleroi) - <http://www.cefoverre.be/code/index.php>

NOTRE PENSION EN HÉRITAGE

Source : [ITINERA INSTITUTE, 2011](#)

Comment affronter le défi du vieillissement ? Le papy boom a commencé avec plus de 100 personnes supplémentaires par jour qui rejoignent les rangs des pensionnés. La sécurité sociale accuse déjà un déficit de plusieurs milliards lié au vieillissement et non pas à la crise. Que fait-on ?

Les auteurs font un constat alarmant (mais pas alarmiste) de notre système de pension. Ils posent clairement les enjeux et proposent des actions concrètes et progressives pour remettre notre système sur orbite en préservant la solidarité entre générations. Selon eux, pour revitaliser nos pensions, il faut rajeunir notre système.



Source : http://www.itinerainstitute.org/upl/1/default/doc/Itinera_binnen_FR_vs06.pdf



RÉDUCTIONS DES COTISATIONS SOCIALES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT ALTERNATIF

Source : [BNB - BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ET BFP - BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, 2011](#)

L'objectif de cette publication est d'examiner dans quelle mesure différents scénarios de réforme du financement de la protection sociale seraient susceptibles de favoriser l'emploi et de soutenir la compétitivité des entreprises.

L'étude vise donc à analyser les effets sur ces deux objectifs d'opérations de redéploiement de la pression fiscale et parafiscale, en tenant compte entre autres du souci d'assurer le financement de long terme et la soutenabilité de la sécurité sociale. Il semble que le gain serait réduit.

Source : http://www.plan.be/admin/uploaded/201105171353240.Dossier%20FR_16052011.pdf

ROTATION DU PERSONNEL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Source : [SECUREX, 2011](#)

Securex étudie chaque année les mouvements du marché du travail et a interrogé les travailleurs sur leur intention de changer d'employeur début 2011. Conclusion ? La rotation a le vent en poupe. Il est donc grand temps d'opter pour une politique de rétention.

Au sommaire :

- Évolution de la rotation du personnel entre 2003 et 2010
- Un nouvel épisode de la « guerre des talents » ?
- Découvrez les groupes à risque en matière de départs volontaires.

Source : <http://www.securex.be>



THE DETERMINANTS OF INDUSTRY-LEVEL TOTAL FACTOR PRODUCTIVITY IN BELGIUM

Source : [BFP - BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, 2011](#)

Dans ce Working Paper (disponible en anglais - synthèse en français pp. 7-8), l'impact des déterminants potentiels de la productivité totale des facteurs, c'est-à-dire de la part de l'output qui ne peut pas être expliquée par la quantité de facteurs de production, est estimé pour la Belgique en utilisant des données sectorielles couvrant la période 1988-2007.

Alors que la Belgique semble avoir été proche de la frontière technologique mondiale dans les années quatre-vingt et nonante, les données tendent à montrer une détérioration de sa position relative au cours des dernières années.

Source : <http://www.plan.be/admin/uploaded/201105200836310.wp201107.pdf>

DÉFINITIONS

CHÔMEUR AU SENS DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (B.I.T.)

Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler (de 15 ans ou plus) répond simultanément à trois conditions être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS (ONEM)

Les statistiques émises sur les chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés proviennent des paiements effectués par l'ONEM. Sont ici prises en compte les personnes bénéficiant d'allocations de chômage après un travail à temps plein et celles bénéficiant d'allocations d'attente après leurs études.

DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (D.E.I.) (LE FOREM)

Les politiques régionales de l'emploi ciblent prioritairement deux catégories de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Les **D.E. demandeurs d'allocations** regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les **jeunes en stage d'attente** à la sortie des études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur est proposé(e).

Au-delà de ces deux catégories principales, on distingue deux autres groupes de D.E.I. Les « **inscrits obligatoirement** » qui regroupent les personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S. et les « **inscrits librement** » qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

INDICATEUR ET TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI (LE FOREM)

L'**indicateur de demande d'emploi** rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Le **taux de demande d'emploi** rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI (LE FOREM)

Les données relatives aux **opportunités d'emploi** concernent les offres observées par le Forem, flux agences de placement et autres services publics de l'emploi compris. Les opportunités d'emploi reflètent donc les postes disponibles parmi les offres reçues par le Forem au cours d'une période observée.

Une information détaillée selon les différentes Directions régionales du Forem peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunit-emploi.html>

Le Forem,
Analyse du marché de
l'emploi et de la formation
bd Tirou 104
6000 Charleroi
Tél. 071/20 66 78

Gestion de l'abonnement :
marchedeemploi.abonnement
@forem.be